

Plan de soutien aux entreprises du Beauvaisis

Un fonds de secours

INDEPENDANT - TPE - PME - ARTISANAT - BATIMENT - INDUSTRIE - SERVICE - COMMERCE...

d'extrême urgence

Ce fonds permettrait d'accompagner les entreprises qui n'ont pas encore pu mettre en place les différents dispositifs gouvernementaux. Constat fait que bon nombre de TPE, petits artisans, indépendants... sont perdus dans ces procédures et qu'elles sont de fait en situation d'urgence.



Montant de l'aide :

Subvention de 500 € par entreprise

sous forme d'heures d'expertises (5 heures) auprès de conseils locaux (diagnostic, accompagnement à la mise en place des dispositifs gouvernementaux + mise en place des mesures RH spécifiques au Covid).

Entreprises concernées :

TPE de 0 à 9 salariés

Conditions d'attribution :

Ayant leur siège social et leur lieu d'activité sur le territoire de la CAB

Avoir un K-bis de -3 mois

A jour de ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2019

Etre une entreprise indépendante au sens européen

Pièces indispensables à l'instruction des demandes de financement :

- K-bis
- RIB de l'entreprise
- Attestation de-minimis
- Listing certifié du nombre de salariés ou attestation sur l'honneur
- Facture pour remboursement
- Attestation des impôts
- Formulaire de demande complété et signé

Contactez
notre cellule de soutien

soutienentreprisescovid@beauvaisis.fr

Toutes les modalités
et les conditions sur

Beauvaisis.fr/plan-soutien-entreprises-covid19